



inFOs

Communiqué

Avril 2021

Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales
Ministère de la Mer

« Dormez tranquilles, BRAVES GENS ! on s'occupe de TOUT... et de VOUS, mais seulement après... » Audience bilatérale DGITM/FORCE OUVRIÈRE

Visiblement, ces bilatérales organisées par le DGITM accompagné du DRH ministériel, n'ont qu'un unique objectif : rassurer les organisations syndicales sur les impacts de la mise en œuvre du projet de loi 4D, suite aux annonces d'abandon du projet gouvernemental, puis de reprise de son examen par le parlement sous le jeu trouble de la ministre de la Cohésion Territoriale et de lobbyings de certains élus nationaux et territoriaux, sans doute leur fallait-il un os à ronger.

Quelles sont les certitudes ?

Le projet de loi serait examiné par le parlement dès juillet.

Le DGITM déclare que le transfert des routes se fera « à la carte » selon le bon vouloir des collectivités et annonce ignorer le niveau de ce qui sera demandé par les collectivités, autrement dit, on ferait une loi sans savoir son impact et si elle va être d'une quelconque utilité ? Un comble en matière de dogme, mais pas très crédible !

D'autant que l'administration estime que 1200 km de routes nationales pourraient être transférées aux Départements et Métropoles sur la base du volontariat (des élus pas des agents !), ainsi que 9000 km de routes qui seraient mis à disposition en gestion des Régions dans le cadre d'une expérimentation, et là encore sur la base du volontariat (des élus toujours pas des agents !).

Le remède miracle pour le financement de l'entretien et de l'exploitation de ces réseaux, pour les Régions, serait l'écotaxe ! (issue de la loi climat, pour que le jeu de passe-passe ne soit pas trop visible) !

Les impôts normalement dévolus au financement du service public et au bénéfice des citoyens ne suffiront plus, il faudra en plus payer pour chaque déplacement !

Il fallait déjà acquitter un péage pour avoir le droit d'emprunter les autoroutes gérées par les grands groupes autoroutiers pour gagner du temps !

Demain, il faudra aussi payer usage de la route pour tout déplacement, notamment pour faire ses courses, et repayer l'augmentation des produits achetés pour répercuter l'augmentation du coût des transports de marchandises induit !

Il ne faudra également pas oublier la création de probables péages urbains favorisés par ce projet et d'autres textes de loi.

Même si cela nous énerve tous en tant que citoyens, là n'est pas le pire pour les agents du ministère que nous sommes !

Les collectivités seraient amenées à faire leur marché et choisir « librement », telle ou telle section de route à enveloppe de financement constante. Or, la trajectoire amorcée par

MTE – MCTRCT- MM Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

l'État, est une baisse sans discernement des effectifs des DIR à hauteur de 20 %, avec des pressions fortes pour diminuer les heures supplémentaires, pour réorganiser le travail, avec des projets de fermeture de CEI, de mutualisation, d'externalisation de missions d'entretien qui conduisent à des baisses de niveaux de services. Conséquences : déjà aujourd'hui, mais bien plus demain, cela engendrera un fort impact sur le salaire des personnels d'exploitation, dont la rémunération dépend essentiellement de l'organisation du travail (niveau de service, HS, Astreintes ...).

Ce n'est pas un hasard si la qualité des infrastructures routières françaises est passé du 1^{er} rang au 18^{ème} rang mondial en douze ans.

Ce que nous propose doctement l'administration, par la voix du DGITM, c'est de concerter à volonté, mais après la mise en œuvre de la loi, dans le cadre de réunions avec les organisations syndicales, pour discuter des transferts et de garanties pour les personnels, alors que de fait, cette même administration n'aura plus aucune autorité sur les décisions qui seront prises (comme dit le DRH : C'est de la responsabilité du donneur ordre, donc de la collectivité).

Il ne s'agit même pas de négociation, encore moins préalable.

De ce point de vue, le transfert d'une partie du réseau de la DIR Est à la Communauté Européenne d'Alsace est très éclairant et doit nous alerter. Alors que l'administration se faisait fort d'apporter des garanties, l'examen du transfert des services s'est fait unilatéralement au sein de la CEA sans transparence, sans les organisations syndicales, sans garanties de rémunération et de postes pour qui que ce soit, avec des organisations de travail repensées, voire dégradées, qui vont engendrer des baisses de niveau de services et de rémunération, voire des départs volontaires des services.

Le ministère n'a toujours pas bougé le moindre petit doigt pour régler les problèmes et les agents sont abandonnés à leur sort...

Qui plus est, la collectivité de la Métropole de Strasbourg, face à la difficulté d'intégrer les OPA a décidé de ne pas les accueillir et de les laisser uniquement à la CEA ! Le statut des OPA est en cours de négociations, mais celles-ci avancent bien moins vite que les projets de restructuration des Services.

Ce qui nous est promis est une vente par appartement des DIR, un éclatement des services, sans aucune garantie pour les personnels avec de possibles mutualisations des services support ou de redéploiement des agents dans d'autres services, de disparition de CEI qui pourraient engendrer des suppressions de postes et dont l'organisation de travail et la rémunération dépendra exclusivement de l'employeur collectivité, en particulier par le niveau de service décidé par cette dernière.

CE QUE L'ON COMPREND DU DGITM C'EST : Des garanties vous n'en aurez pas, les moyens il faudra les trouver ! Nous ne maîtrisons pas l'évolution du projet de loi !

CE QUE NOUS VOULONS : c'est la préservation de l'intégrité du Réseau routier national et de sa gestion par les DIR, des recrutements sur statut, le maintien des garanties pour les personnels, un arrêt de la dégradation des niveaux de service et un financement à la hauteur pour retrouver un réseau routier national d'excellence, en réponse aux besoins de la population.

Après les DIR et le CEREMA, qui semblent les cibles prioritaires dans les opérations de démantèlement de la Loi 4D, viendront les directions régionales (DREAL, DEAL...), et les DDT(M) avec suppression de missions transférées pour certaines à d'autres ministères et collectivités.

ALORS ORGANISONS-NOUS ET DEFENDONS-NOUS

MTE – MCTRCT – MM Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>